

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
9e séance
tenue le
lundi 9 octobre 1989
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 9e SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/44/SR.9
12 octobre 1989

ORIGINAL : FRANCAIS
/...

La séance est ouverte à 10 h 25.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. VILCHEZ (Nicaragua) s'interroge sur l'utilité des débats menés à la Deuxième Commission, puisque la situation continue à s'aggraver dans les pays en développement alors même que les pays développés connaissent leur septième année de croissance consécutive. Ces débats présentent toutefois l'avantage de contraindre les participants à ne pas perdre de vue la gravité de la crise économique internationale, de forcer les pays en développement à reconnaître qu'ils doivent uniquement compter sur eux-mêmes pour éliminer la pauvreté et assurer le développement économique et enfin, de faire prendre conscience du fait que l'avènement d'un nouvel ordre économique international est encore très lointain.
2. Il y a tout lieu de se féliciter de l'amélioration du climat politique mondial et de la paix qui semble s'instaurer dans de nombreuses régions. Ce qui semblait impossible sur le plan politique est une réalité : néanmoins, sur le plan économique, une situation impossible caractérisée, pour la majorité des pays en développement, par la faim, la dénutrition, l'analphabétisme, facteurs qui constituent tous une menace considérable pour la paix et la sécurité mondiales, demeure la règle. La nécessité de réduire le protectionnisme, d'instaurer des prix stables pour les produits de base et des règles commerciales justes et équitables, de cesser d'imposer des mesures économiques coercitives à des fins politiques n'en est que plus manifeste.
3. Presque rien n'a été fait pour résoudre le problème de la dette, principal obstacle à la relance et à la croissance économique des pays en développement : il est nécessaire de réduire sensiblement aussi bien le principal que les intérêts de la dette, d'assurer la reprise des courants de capitaux vers les pays en développement et de lancer une politique internationale efficace en vue de promouvoir la croissance économique grâce à des mesures concrètes dans les domaines du commerce, de la monnaie, des finances et des produits de base.
4. Le développement technologique est le domaine dans lequel le fossé entre le Nord et le Sud s'est le plus creusé : les pays en développement ne disposent pas d'une technologie avancée et les techniques intermédiaires visent à les rendre encore davantage tributaires des pays développés. Il est indispensable qu'une coopération internationale permette de concevoir et d'appliquer des mesures grâce auxquelles les pays en développement pourront atteindre, avec les moyens dont ils disposent, des objectifs concrets dans ce secteur.
5. Il y a tout lieu de se féliciter de la manière dont l'Organisation des Nations Unies s'est acquittée de son rôle dans la présente conjoncture. En effet, grâce à ses activités opérationnelles, elle a apporté une assistance très utile à de nombreux pays en développement; plus spécifiquement, elle a contribué au redressement économique et social du Nicaragua, victime d'une agression militaire étrangère. Elle a respecté ses engagements en dépit des efforts menés par certains pour saper son rôle en matière de coopération internationale. L'action du

(M.Vilchez, Nicaragua)

Secrétaire général et du PNUD s'agissant du plan spécial de coopération avec l'Amérique centrale mérite d'être soulignée : cependant, la nécessité d'efforts plus énergiques pour progresser davantage continue de se faire sentir.

6. Eu égard à l'importance fondamentale de la coopération internationale, l'intervenant invite les pays développés à répondre de manière constructive à l'appel lancé à Belgrade par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés en faveur d'une relance du dialogue Nord-Sud.

7. Le problème de l'environnement constitue une menace réelle à court terme et doit être abordé au niveau mondial. Il n'en reste pas moins que, puisque des millions d'êtres meurent d'ores et déjà de faim dans les pays en développement, les pays développés doivent d'abord affronter le problème le plus urgent, celui du sous-développement, avec l'énergie et le réalisme dont ils font preuve pour ce qui est du climat et de l'environnement. Les problèmes du développement de l'économie mondiale et de l'environnement sont indissociables : on ne saurait imaginer un monde préservé sur le plan écologique mais où séviraient la mortalité infantile, la dénutrition, la dette extérieure, les obstacles protectionnistes, les armes nucléaires et l'analphabétisme. La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique offrira une excellente occasion aux membres de la communauté internationale de démontrer leur volonté politique et leur esprit de concertation.

8. S'agissant de la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, il importe de faire preuve de réalisme. Un document parfait ne servira à rien si les Etats Membres ne s'engagent pas réellement à l'appliquer. En l'absence d'une volonté politique réelle, une telle stratégie demeurerait purement théorique et l'Assemblée générale aurait oeuvré en vain pour la concevoir.

9. Il serait souhaitable que les travaux de la Deuxième Commission permettent de parvenir à des résultats concrets et il est temps de créer les mécanismes voulus pour appliquer concrètement les résolutions adoptées année après année par cet organe.

10. Mlle RAZAFITRIMO (Madagascar) dit que l'accentuation de la complexité, de l'interdépendance et de la globalisation des problèmes auxquels la communauté mondiale doit faire face appellent à renforcer la coopération économique internationale, sur la base d'approches acceptables pour tous et fondées sur l'équité. Force est en effet de reconnaître que, si la détente internationale peut susciter une évolution positive dans le monde, le caractère toujours préoccupant de la situation économique mondiale risque de constituer un facteur de déstabilisation politique sur les plans national et international. La production et le commerce mondiaux ont nettement progressé, mais l'écart économique sans cesse croissant entre pays développés et pays en développement pourrait compromettre l'ère de détente et de paix dans laquelle le monde vient de s'engager.

(Mlle Razafitrimo, Madagascar)

11. Dans le cas de l'Afrique, la modeste amélioration du taux de croissance du PNB en 1988 est sans commune mesure avec le rythme d'accroissement de la population, et ce en dépit des efforts faits en collaboration avec le FNUAP et d'autres organismes pour aligner la croissance démographique sur la croissance économique.

12. Le rôle déterminant que les pays développés jouent dans l'environnement économique international impose d'asseoir la stabilité économique sur un nouveau type de gestion et de coordination mondiale, qui permette d'en finir avec l'habitude qu'ont un petit nombre de pays de régler entre eux les questions économiques d'un intérêt vital pour la communauté mondiale.

13. L'avenir des pays en développement s'annonce plus incertain que jamais pour plusieurs raisons, dont des phénomènes exogènes comme la détérioration des termes de l'échange. De plus, le service de la dette engloutit les capitaux disponibles et entraîne une stagnation des investissements et, partant, une faiblesse de la production et des exportations. Il y a toutefois lieu de se réjouir de l'entrée en vigueur de l'accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, qui, en garantissant la stabilité et la prévisibilité des cours aux pays tributaires des produits de base, leur laissera le temps de diversifier leur économie. La crise de la dette a pris des dimensions politiques et économiques préoccupantes et est devenue l'un des principaux obstacles à la croissance et au développement des pays en développement. Ainsi à Madagascar, le service de la dette exerce sur les paiements extérieurs une pression incompatible avec l'exécution du programme de libéralisation et d'ajustement dans lequel le pays est engagé depuis deux ans. Les mesures multilatérales et bilatérales prises pour atténuer les contraintes financières qui pèsent sur les pays débiteurs s'avèrent toujours insuffisantes ou tardives. On n'a pas encore apporté de solution durable à ce problème.

14. Les transferts contre nature de ressources des pays pauvres vers les pays développés ou les institutions financières internationales, qui surviennent alors même que les pays en développement appliquent des politiques d'ajustement censées éliminer la principale source de leurs problèmes économiques, à savoir la mauvaise gestion, les privent des investissements et des capitaux nécessaires au développement et à la modernisation de leur capacité de production ainsi qu'à la satisfaction des besoins sociaux de leur population. Qui plus est, les investissements étrangers directs et les prêts bancaires ont considérablement diminué, alors que l'assistance publique au développement est loin d'avoir atteint l'objectif de 0,7 % du PNB des pays concernés.

15. Madagascar souscrit entièrement à la déclaration faite par la Malaisie au nom du Groupe des 77 et aux solutions qui y sont préconisées pour relancer la coopération internationale pour le développement dans le cadre d'une économie mondiale interdépendante. Il s'agit notamment de gérer équitablement et collectivement cette interdépendance afin d'assurer un développement soutenu, socialement juste et économiquement solide, d'intégrer les pays en développement à l'économie mondiale, de reconnaître l'importance que revêtent l'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement et la session extraordinaire de

(Mlle Razafitrimo, Madagascar)

l'Assemblée générale sur la coopération économique internationale et la nécessité, de façon générale, de renforcer les activités des organisations internationales qui s'occupent des questions économiques, d'appliquer à la question de la dette le principe du partage des responsabilités entre gouvernements débiteurs et gouvernements créanciers et banques commerciales, de doter les institutions financières internationales de ressources suffisantes, de procéder à un allègement plus rapide et plus important de la dette et d'accroître les courants de ressources financières à des conditions de faveur.

16. Le problème de l'environnement, dont la dégradation menace l'avenir des générations futures et peut réduire à néant l'effort actuel de développement, ne doit pas être dissocié du processus de développement durable, mais il ne faut pas non plus faire de la solution de ce problème une condition préalable à l'allocation de ressources pour le développement.

17. M. TADESSE (Ethiopie) dit que l'évolution rapide des relations politiques internationales ouvre des perspectives favorables à l'édification d'un mécanisme durable au service de la paix dans le monde, mais ne saurait faire oublier les inquiétantes réalités économiques. L'évolution positive des relations politiques a été possible à partir du moment où on s'est rendu compte que l'interdépendance des nations leur imposait de coopérer en vue de leur propre survie. Toutefois, dans le domaine des relations économiques internationales, il ne semble pas que la communauté mondiale soit vraiment prête à assumer cette interdépendance, alors même que la paix et la sécurité internationales peuvent être menacées aussi bien par des situations économiques difficiles que par des problèmes politiques.

18. La situation de l'économie mondiale est incertaine et plutôt sombre. Les pays en développement, aux prises avec l'aggravation de la pauvreté, la dégradation de l'environnement, les déséquilibres commerciaux et le fardeau sans cesse croissant de la dette extérieure, ne peuvent appliquer les programmes qui permettraient de transformer leur économie. Tenus de prendre des mesures économiques porteuses d'instabilité politique et d'agitation sociale, ils n'ont pas pu choisir en toute indépendance la gamme de politiques propres à apporter un début de solution à leurs problèmes économiques. Bien loin de mettre en cause la nécessité de l'ajustement structurel, ils critiquent les programmes d'ajustement structurel orthodoxes qui mettent l'accent sur les instruments monétaires et sur l'efficacité dans l'affectation des ressources, cherchent à limiter le secteur public et minimisent l'impact de l'effondrement des marchés extérieurs et des charges financières internationales. Ces programmes, d'une façon générale, n'ont d'ailleurs pas permis de relancer la croissance, l'emploi, les revenus et l'équilibre de la balance des paiements. En fait, ils n'ont pas suffisamment pris en compte la dimension humaine du développement. Ils ne se sont même pas attaqués aux racines historiques et structurelles des obstacles au développement telles que l'absence d'infrastructures matérielles, la dégradation permanente de l'environnement, la croissance démographique élevée et les faibles niveaux technologiques. Enfin, ces programmes ont sous-estimé les incidences néfastes de l'environnement économique extérieur.

(M. Tadesse, Ethiopie)

19. Les politiques d'ajustement ne pourront réussir que si l'on crée un environnement économique extérieur favorable. Comment les pays développés peuvent-ils demander aux pays en développement d'adopter une politique de libre échange alors qu'ils renforcent le protectionnisme, notamment dans les secteurs agricoles et à forte intensité de main-d'oeuvre? Comment peuvent-ils leur demander de diversifier leurs recettes d'exportations, alors qu'ils continuent pour leur part à appliquer des tarifs protecteurs dont le montant augmente en proportion du degré de transformation de tel ou tel produit agricole? L'ajustement structurel des relations économiques internationales, certes indispensable, doit être fondé sur la conditionnalité mutuelle. Tout règlement du problème de la dette devrait reposer sur ce principe. Les propositions présentées à cet égard, notamment à Toronto, doivent être appliquées concrètement. Or, jusqu'ici, les progrès ont été fragmentaires et sélectifs.

20. En Afrique, l'échec des programmes d'ajustement orthodoxes a conduit à élaborer un cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel, qui associe l'ajustement et la transformation et vise à engager un processus de redressement économique dont la finalité est la croissance autonome. Les gouvernements africains n'ont jamais rechigné à entreprendre une transformation structurelle profonde, à condition toutefois qu'elle soit globale, humaine et efficace. Mais il est évident que cette nouvelle vision africaine de l'ajustement a besoin de ressources extérieures à des conditions libérales.

21. S'agissant de l'environnement, question qui doit être résolue en priorité et de façon concertée au niveau international, il convient tout d'abord de définir clairement ce qu'on entend par problèmes écologiques, puis de les replacer dans le cadre du développement général. En effet, dans les pays en développement, les problèmes écologiques sont essentiellement liés aux incidences de la pauvreté (déboisement, érosion des sols, désertification, etc.). D'autres questions environnementales, comme l'épuisement de la couche d'ozone, constituent sans conteste des problèmes communs à l'humanité. Il n'en reste pas moins que l'on ne saurait les résoudre si l'on élude, là encore, la question des responsabilités et des moyens. Au demeurant, l'ordre de priorité assigné aux différentes questions environnementales doit être fonction de la gravité des problèmes économiques auxquels le monde en développement doit faire face. La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qu'il est envisagé de tenir en 1992 devrait être l'occasion de dégager un consensus international sur les programmes à exécuter pour résoudre des problèmes environnementaux qui préoccupent de plus en plus la communauté internationale.

22. M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) se félicite des changements profonds et encourageants intervenus dans les relations internationales. L'affrontement a fait place à la compréhension mutuelle, à la détente et à la relance du dialogue international. Mais les possibilités créées dans le domaine politico-militaire n'ont toujours pas été mises à profit pour amorcer une évolution analogue sur le plan des relations économiques. Or, l'édification d'un monde stable et sûr est également liée au progrès des relations économiques internationales.

(M. Zapotocky, Tchécoslovaquie)

23. Force est de constater que la situation économique mondiale laisse beaucoup à désirer. Ses caractéristiques négatives ont déjà été soulignées lors du débat général de l'Assemblée générale à la session en cours ainsi qu'à ceux de la Deuxième Commission. L'économie mondiale est de plus en plus déséquilibrée, l'écart se creuse entre les pays développés et les pays en développement, et bon nombre des graves problèmes économiques mondiaux ne sont toujours pas résolus. De plus, les prévisions économiques n'incitent guère à l'optimisme. Or, les incidences négatives de l'économie mondiale se font surtout sentir sur la situation économique et sociale des pays en développement. Les propositions faites à cet égard à la neuvième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés méritent de retenir toute l'attention de la communauté mondiale.

24. L'interdépendance économique des pays impose de remettre en question des approches périmées des relations et des problèmes économiques internationaux, d'adopter des formules multilatérales de collaboration économique, d'instaurer un climat de confiance et d'équilibrer les intérêts en vue de résoudre les problèmes économiques mondiaux les plus aigus. L'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle positif dans ce domaine en vue de dégager un consensus et de rapprocher les points de vue. Encore faut-il que les Etats Membres fassent preuve de la volonté politique nécessaire et renoncent aux approches de groupe au profit des formules multilatérales de coopération économique. La sécurité économique internationale, qui faisait l'objet du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/44/217, est à ce prix.

25. La Stratégie internationale du développement pour les années 90, dont la rédaction est entrée dans sa phase ultime, devrait encourager une coopération économique harmonieuse et mutuellement avantageuse entre les Etats et permettre un développement stable et une croissance économique qualitative dans tous les pays. Elle devrait par ailleurs reposer sur l'équilibre des intérêts et comporter un programme d'action pour surmonter les obstacles au développement. Il s'agit avant tout de mettre en valeur les ressources humaines, de résoudre le problème de la dette extérieure, de garantir la mobilisation des ressources indispensables aux fins du développement, notamment en appliquant le principe "désarmer pour développer", de sauvegarder l'environnement et d'accroître l'efficacité de la coopération économique internationale, notamment en renforçant le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Les débats de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale devraient contribuer à atténuer les divergences d'opinions qui subsistent au sujet d'un certain nombre d'éléments de la stratégie. Les résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération internationale, et en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, seront très importants pour la Stratégie internationale du développement pour les années 90. Cette session extraordinaire constituera une occasion exceptionnelle de relancer le dialogue Nord-Sud, et de renforcer les formes multilatérales de coopération économique internationale. La délégation tchécoslovaque est convaincue que le document final de cette conférence tiendra compte des intérêts de tous les groupes d'Etats tout en imprimant l'élan indispensable à l'intensification de la coopération économique internationale fondée sur l'égalité de droits et l'avantage mutuel.

(M. Zapotocky, Tchécoslovaquie)

26. Les mesures prises jusqu'ici pour résoudre le problème de la dette extérieure, qui a des conséquences négatives à la fois pour les pays en développement et les relations financières internationales étant insuffisantes, il faudrait s'entendre sur des principes communs de coopération internationale et mobiliser les efforts de toutes les parties aux relations financières internationales. Le problème de la dette extérieure n'est pas un problème isolé, et doit être résolu dans le cadre d'autres questions économiques mondiales telles la normalisation du commerce international, la réduction des transferts nets de ressources en provenance des pays en développement, la restructuration des relations financières internationales et la stabilisation des marchés mondiaux des matières premières. Dans ce contexte, il convient de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et, à cet égard, M. Zapotocky est convaincu que les négociations menées au sujet de la dette extérieure pendant la session en cours de l'Assemblée générale prolongeront avec succès les initiatives entreprises lors de la session précédente.

27. L'aide publique au développement joue un rôle important dans toute solution des problèmes économiques et sociaux des pays en développement. L'aide économique et humanitaire que la Tchécoslovaquie a fournie aux pays en développement en 1988, et qui a représenté 1,6 % de son revenu national, témoigne de l'importance qu'elle attache à cette question. L'aide économique aux pays en développement fait partie intégrante de la politique extérieure de la Tchécoslovaquie, qui contribue ainsi au progrès économique et social de ces pays et renforce la sécurité et la paix internationales.

28. La gravité et l'ampleur du problème de la dégradation de l'environnement ont contraint la communauté internationale à approfondir les questions écologiques et à prendre les mesures pertinentes. La délégation tchécoslovaque se félicite de ce que l'Organisation des Nations Unies ait pris la tête de l'action entreprise à l'échelon mondial pour sauvegarder l'environnement et développer la coopération internationale dans ce domaine. La conférence sur l'environnement et le développement prévue pour 1992 et le projet de résolution relatif à la sécurité écologique internationale déposé par la Tchécoslovaquie et la RSS d'Ukraine devraient également apporter une contribution précieuse à la défense de l'environnement.

29. M. RUSITA (Ouganda) dit que les changements profonds qui affectent les relations économiques internationales, les structures de la production et de la consommation, le commerce et les marchés financiers, la nature de l'avantage comparatif et la division internationale du travail s'accompagnent d'une marginalisation croissante de beaucoup de pays en développement, et notamment les moins avancés d'entre eux. La majorité des pays en développement souffrent de la récession, voire même d'une régression auxquelles s'ajoute l'effet des catastrophes naturelles, particulièrement dévastatrices en Afrique ces dernières années. Les pouvoirs publics ont été contraints de retarder ou même d'abandonner la réalisation de grands projets essentiels au progrès économique et social de leur société. Conscients de leur responsabilité, les gouvernements des pays en développement ont systématiquement préconisé de faire du commerce et non de l'aide le principal moteur de la croissance. Mais le climat économique extérieur voue leurs efforts à

(M. Rusita, Ouganda)

l'échec, les cours des matières premières qu'ils exportent étant très déprimés; à cela s'ajoute le scandale que représentent les sorties nettes de ressources vers les pays créanciers, phénomène qui s'apparente à une transfusion de sang d'un patient anémié au profit d'un sujet en pleine santé, ou encore à une sorte de Plan Marshall à rebours.

30. Depuis 1980, plusieurs pays africains ont conclu des accords avec les institutions financières internationales : les programmes de réforme soutenus par le FMI devaient avoir pour contrepartie des apports de capitaux. A la consternation générale, ces apports de capitaux ont fait place à des sorties nettes de capitaux, et les programmes de réforme ont perdu leur crédibilité : les dévaluations n'ont pas les résultats recherchés, les écoles et les centres de soins sont à l'abandon, la mortalité infantile augmente, de même que l'exode des compétences, la corruption, la dégradation morale, le chômage et le poids de la dette. Les conditions dont le FMI a assorti les prêts à l'ajustement structurel mettent en péril la croissance économique et le développement du pays, alors que des conditions de crédit et des taux d'intérêt favorables devraient au contraire les faciliter. Les politiques à court terme ne sont pas toujours compatibles avec les objectifs du développement à long terme et, au demeurant, aucune nation moderne ne peut formuler des politiques à court terme qui font que les enfants du pays arrivent à l'âge adulte ignorants et non qualifiés, et que l'exode de ses chercheurs contribue au transfert inverse de technologie. Si les forces du marché et le mécanisme des prix sont décisifs dans une affectation efficace des ressources, leur action invisible ne suffit pas toujours et il faut une intervention souple et habile de l'Etat. Il faut donc trouver un bon équilibre entre secteurs privé et public, et, en Afrique, l'intervention de l'Etat est la condition du renforcement de la base technologique et de la mise en valeur des ressources humaines.

31. Le débat entre les partisans de la croissance orientée vers les exportations et ceux de politiques de substitution des importations doit être dépassé. Il est rare en effet que les choix de développement soient aussi simples. L'Afrique doit au contraire harmoniser sa consommation et sa production, encourager l'autonomie collective et l'intégration économique régionale, renforcer le processus d'accumulation interne du capital et explorer les marchés d'exportation qui lui conviennent. C'est aux pays eux-mêmes qu'il appartient de mettre au point et de conduire leurs programmes de réforme. En effet, la tendance à la dénationalisation sous couvert de "dialogue" et de suivi des réalisations sapera même les meilleurs programmes d'ajustement et risque de porter atteinte à la souveraineté nationale.

32. Il est illusoire de croire que des initiatives, comme le Plan de Toronto et le Plan Brady, permettront de résoudre le problème de la dette africaine : elles n'ont eu que fort peu d'effet jusqu'à présent. La démarche du "cas par cas", suivie par les créanciers, notamment par le FMI et la Banque mondiale, sape l'effort de coopération et d'intégration économique entrepris par les pays africains, et pareille tactique empêche de tirer parti des avantages et des possibilités d'une coopération effective. Les politiques préconisées par le FMI sont peut-être idéales pour les pays développés, mais elles sont irréalistes pour les pays

(M. Rusita, Ouganda)

africains où des dévaluations excessives et l'effondrement des prix des produits primaires interdisent l'importation, par exemple, de facteurs de production critiques et de pièces de rechange. La situation coloniale se perpétue : L'Afrique produit à bon marché mais achète très cher. Certains efforts ont bien été faits pour aider les pays en développement, notamment en Afrique. Mais trop souvent, les versements n'ont pas suivi les engagements, et les décaissements effectifs ont été beaucoup trop tardifs. C'est ce qui explique en partie que les ministres de la planification et des finances des pays africains, en avril 1989, aient élaboré le Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques (CARPAS). Dans ce contexte, l'Ouganda se félicite de la convocation en 1990 d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement. De même, la stratégie internationale du développement en cours de préparation devra comporter un programme d'action permettant de relancer la croissance et le développement à long terme, à la faveur de mécanismes permettant des apports nets de ressources et une réduction de la dette, facilitant le transfert de technologie, élargissant l'accès aux marchés et donnant une place plus équitable aux pays en développement dans la gestion de l'économie mondiale. L'élaboration de la stratégie internationale du développement doit commencer dès la quarante-quatrième session.

33. Enfin, s'agissant de la réforme des travaux de la Deuxième Commission, le représentant de l'Ouganda souligne que, dans l'attente d'une décision finale de l'Assemblée générale, toute réforme doit se conformer aux dispositions de la résolution 41/213 ("Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies").

34. M. BAKOTO (Cameroun) dit qu'il est symptomatique d'observer la convergence des analyses faites sur l'environnement économique international : tous les observateurs s'accordent à constater une croissance à deux vitesses et un découplage entre le nord, installé dans la prospérité, et le sud, stagnant dans la pauvreté. Au nord, la plupart des clignotants sont au vert, tandis qu'au sud, c'est le marasme, la stagnation ou la régression. Comment pourrait-il en être autrement dès lors que les pays en développement enregistrent à leur détriment des échanges commerciaux inéquitables du fait à la fois de la dégradation des termes de l'échange et du rétrécissement des débouchés? Une telle situation se conjugue avec l'amenuisement de l'aide publique au développement et un endettement interdisant toute relance économique, et même avec l'apparition caractéristique d'un flux inverse de capitaux qui, à lui seul, marque l'étrangeté et les anomalies de la décennie qui s'achève. Les déséquilibres qui persistent dans les échanges entre les principaux pays développés à économie de marché n'empêchent pas la formation de grands ensembles qui, malgré toutes les assurances prodiguées, font réfléchir. Il se constitue une sorte de directoire qui conduit les affaires économiques du monde, accentuant ainsi la marginalisation de petits pays comme le Cameroun. Et pourtant, la communauté internationale se veut solidaire, interdépendante, et plaide pour l'intégration et le multilatéralisme. Il existe donc un paradoxe dans le contraste entre le regain de vigueur des Nations Unies et la consolidation de quelques cercles fermés de décideurs.

(M. Bakoto, Cameroun)

35. Le Cameroun a constamment opté pour la coopération et pour la démocratisation des relations internationales. Les gros efforts faits par lui aux fins de l'autosuffisance alimentaire, de la formation et de l'épanouissement de la population, et de la diversification de l'économie lui avaient permis de se ranger parmi les pays à revenus intermédiaires. Mais la crise injuste a arrêté brutalement la marche en avant et contraint le Cameroun à mettre en oeuvre un plan d'ajustement structurel dont l'objectif est de maîtriser les finances publiques et de relancer la croissance. Les concours financiers dont a bénéficié le Cameroun sont encore bien en deçà des besoins et sans commune mesure avec le manque à gagner résultant de la chute des recettes d'exportation. Il faut donc s'interroger sur cette espèce de pénalisation qui frappe la catégorie des pays qui passent pour avoir un peu amorcé leur développement. Si le représentant du Cameroun se félicite des mesures prises en faveur des PMA et s'agissant du traitement de la dette commerciale de certains pays, il n'en reste pas moins convaincu que, pour un pays comme le Cameroun, dont les cours des principaux produits d'exportation (cacao, café, bois, mais aussi pétrole) ont brutalement chuté, un meilleur traitement mériterait d'être réservé à la dette extérieure. Cette baisse des cours fait que, tout comme la politique de monoculture, la politique de diversification de l'agriculture trouve sa limite. L'idéal serait de n'exclure aucune catégorie de pays des mesures d'allègement du fardeau de la dette. Le Cameroun espère que la création du Fonds commun pour les produits de base aidera à enrayer la détérioration des termes de l'échange.

36. Il en est de l'Afrique comme du Cameroun. Après l'adoption, en 1986, du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA), les pays africains se sont lancés dans de profondes réformes mobilisant d'importants moyens, au prix de lourds sacrifices. Et pourtant, à l'heure du bilan, les concours complémentaires attendus de la communauté internationale sont rares, et aucune avancée véritable n'est enregistrée. Nombre de gouvernements africains, essouffés, scrutent d'autres horizons et recherchent une autre voie, et c'est ce qui a poussé la CEA à adopter le Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques (CARPAS), ce qui relance le débat, un débat qui, on le constate, ne laisse personne indifférent. La session extraordinaire de l'Assemblée générale et l'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement devraient constituer un nouveau départ pour une coopération économique internationale qui refléterait la détente qui prévaut actuellement sur la scène internationale et tiendrait compte des légitimes aspirations de l'humanité tout entière, qu'il s'agisse de la primauté du multilatéralisme, de l'élimination de la pauvreté, de la relance de la croissance et de la protection de l'environnement, celui-ci étant conçu comme un cadre générateur du développement stable, accéléré et soutenu de tous les pays. Il faut absolument que la prochaine décennie ne soit plus une décennie des occasions manquées. Fort heureusement, des signes d'espoir pointent à l'horizon, et notamment la volonté, largement partagée, de faire du développement une composante de la détente, ainsi qu'un recentrage des politiques et des doctrines économiques, qui collent de plus en plus à la réalité et aux faits, dont on sait qu'ils sont têtus.

37. M. MOORE (Etats-Unis d'Amérique) observe que les années 80 ont été à la fois encourageantes et décevantes. La croissance est rapide en Asie, plus lente dans certains pays développés et dans certains pays socialistes, nulle ou négative dans une grande partie de l'Afrique et de l'Amérique latine. La Deuxième Commission doit parvenir à une interprétation commune des raisons de cette divergence.

38. L'accord se fait de plus en plus sur les moyens de réaliser une vraie croissance. Dans les pays où la croissance a été élevée pendant la décennie, la pratique a confirmé la validité de certains principes fondamentaux, à savoir la stabilité monétaire, la vigueur budgétaire, la fixation des taux de change à un niveau réaliste, le souple jeu des mécanismes du marché, la liberté des échanges de marchandises, de services et de capitaux, et la mise en place d'une administration responsable qui s'attache à satisfaire les besoins de la population. Ces principes s'appliquent aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement, et les Etats Membres devraient en tenir compte au moment de formuler une nouvelle stratégie internationale du développement pour les années 90.

39. Au cours des années 80, l'évolution des échanges internationaux a été marquée par un accroissement salubre du commerce de services et par un élargissement de l'avantage comparatif des pays en développement dans la fourniture de certains types de produits manufacturés. Les Etats-Unis restent le premier importateur mondial de produits manufacturés des pays en développement. Toutefois, les pays industrialisés ne doivent pas s'endormir sur leurs lauriers : plusieurs domaines doivent continuer à retenir l'attention, notamment la résistance aux pressions inflationnistes, la réduction des déficits comme des excédents commerciaux, la lutte contre le chômage, l'élimination des rigidités et des distorsions structurelles et le renforcement du système commercial multilatéral dans le cadre des Négociations d'Uruguay. Les Etats-Unis d'Amérique ont conscience des responsabilités particulières qui s'attachent à leur rôle unique dans l'économie mondiale. Et, en effet, les Etats-Unis, où l'expansion dure depuis 81 mois, avec une croissance moyenne de 3 %, des taux d'inflation et de chômage assez bas (5 % environ) et un effort vigoureux pour réduire le déficit budgétaire fédéral, se sont engagés à renforcer le système commercial multilatéral ouvert et à libéraliser les échanges de produits agricoles dans le cadre du GATT. Leur bonne performance économique et leur adhésion à un système commercial multilatéral ne sont pas allées sans d'importants avantages pour la plupart des pays en développement.

40. Si un certain nombre de pays en développement ont connu une croissance large et soutenue au cours des années 80, beaucoup d'autres continuent à souffrir d'une croissance faible et parfois négative. Mais il faut admettre, comme l'a fait le Président Bush, que nombre de pays où la croissance s'est arrêtée ont mis en place eux-mêmes des entraves et des restrictions inutiles qui brident la croissance. Certains pays, il est vrai, ploient sous le fardeau de la dette, qui rend pratiquement impossible toute croissance. Au Sommet économique de Paris, en juillet, les dirigeants des sept principaux pays industriels ont défini une stratégie de la dette fondée sur un examen "au cas par cas", et plusieurs pays, comme le Mexique et les Philippines, commencent déjà à en bénéficier. Les Etats-Unis se sont récemment joints à l'Union soviétique, à la République fédérale

(M. Moore, Etats-Unis)

d'Allemagne et à la France pour annoncer diverses mesures d'annulation de certaines dettes publiques, notamment celles contractées par des pays d'Afrique subsaharienne qui se sont dotés de programmes de réforme. Les créances ainsi annulées pourraient représenter au total plus d'un milliard de dollars. Mais un élément décisif de la stratégie de réduction de la dette réside dans la volonté des pays en développement de mettre en oeuvre des programmes d'ajustement structurel, souvent sur les conseils du FMI et de la Banque mondiale. C'est l'entreprise individuelle qui doit être récompensée, l'Etat devant se borner à un rôle régulateur consistant à veiller à la stabilité des conditions budgétaires, monétaires et juridiques du fonctionnement des marchés, qui doivent fonctionner librement pour déterminer l'affectation la plus efficace des ressources. Des indications convergentes montrent que les pays qui ont entrepris un ajustement structurel en tirent les fruits sous forme d'une croissance plus forte et d'un accroissement de la production vivrière et des exportations. Mais les pouvoirs publics doivent également soutenir l'infrastructure sociale par une action dans le domaine de la santé et de l'éducation.

41. La dégradation de l'environnement est un autre problème critique. Le Gouvernement américain estime que l'environnement doit être pris en compte au stade de la prise de décisions économiques aux échelons local, national et international. La pauvreté est souvent à l'origine de la dégradation de l'environnement, de même que l'épuisement ou la destruction des ressources naturelles peuvent rendre impossible l'élimination de la pauvreté. Les Etats-Unis souscrivent à l'objectif d'une croissance économique durable, en particulier dans les pays en développement, car c'est à la fois un moyen de résoudre le problème de la pauvreté et d'empêcher une nouvelle dégradation de l'environnement. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, prévue pour 1992, devrait marquer une étape dans la réflexion internationale sur le sujet, et le Gouvernement américain espère que cette conférence examinera des recommandations tendant à l'adoption d'arrangements organisationnels au sein du système des Nations Unies, ce qui aiderait à résoudre les problèmes écologiques pendant les dernières années du siècle et au début du siècle prochain. Les banques multilatérales de développement comme la Banque mondiale ont un rôle crucial à jouer à cet égard. L'évolution du climat menace l'environnement, et le Gouvernement américain félicite le Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat pour l'excellence de ses travaux dans un domaine où toutes les nations doivent coopérer. Des travaux scientifiques doivent dissiper les incertitudes qui persistent quant à l'ampleur des changements analogues, à leur échelonnement, et aux mesures susceptibles d'être prises. Quand le Groupe intergouvernemental aura terminé ses travaux, des négociations formelles devraient être engagées en vue de la conclusion d'une convention-cadre sur le climat mondial.

42. M. BUDRUDDIN (Pakistan), constatant que, sur le plan politique, l'affrontement est remplacé par la concurrence constructive et la coopération, que les perspectives de paix n'ont jamais été aussi bonnes au cours des 50 dernières années et que, sur le plan économique, le principe de l'efficacité économique est largement appliqué et des modèles économiques préconçus sont abandonnés au profit du libéralisme économique et de la libre entreprise, se demande quelles seront les

(M. Budruddin, Pakistan)

incidences de cet état de choses sur le monde en développement, compte particulièrement tenu du fait que la croissance la plus longue enregistrée dans le monde développé n'a pas eu d'effet d'entraînement sur le tiers monde où le développement marque le pas en dépit d'efforts d'ajustement soutenus, menés à un grand coût social et humain. Les pays en développement, pour conscients qu'ils soient de la responsabilité fondamentale qui leur incombe en la matière, ne peuvent réaliser l'objectif d'une croissance et d'un développement soutenus dans un environnement économique international hostile. Les fruits du développement leur échapperont, tant qu'ils ne pourront participer avec équité à l'économie mondiale et à la prise de décisions économiques internationales. Il faudra trouver un remède durable à ce problème, ce qui exigera une action concertée de tous les membres de la communauté internationale. La résolution du problème de la dette nécessite en particulier un effort généralisé : il est impératif que la communauté internationale formule une stratégie détaillée de la dette, qui porte sur tous les types de dettes et toutes les catégories de pays débiteurs, y compris les pays endettés à faible revenu.

43. S'agissant des échanges commerciaux, on constate également un phénomène curieux : les protagonistes du libre-échange pratiquent effectivement le protectionnisme. Alors que les pays en développement prennent des mesures douloureuses pour libéraliser leurs échanges commerciaux, l'on observe une montée du protectionnisme dans les pays industrialisés, en particulier à l'encontre des produits des pays du tiers monde, y compris les textiles, les chaussures et l'agro-alimentaire. Or, la réduction et l'élimination des barrières commerciales permettraient aux pays en développement de rembourser une partie de leur dette, de produire et d'importer davantage.

44. La communauté internationale tout entière a démontré qu'elle était disposée à collaborer en vue d'instaurer un régime commercial équitable lors des Négociations commerciales d'Uruguay. Les pays en développement ont été encouragés par les engagements relatifs au maintien du statu quo et au démantèlement des obstacles commerciaux. Le Pakistan espère que ces engagements seront scrupuleusement respectés.

45. Le problème de l'environnement prend une importance croissante. Toute tentative de traiter cette question sur un plan purement technique irait à l'encontre du but recherché : ce problème ne pourra être abordé efficacement que dans le large cadre de la croissance et du développement. En effet, la dégradation de l'environnement est indéniablement liée à la situation économique. Dans le monde occidental, elle est la conséquence de l'industrialisation massive alors que dans le monde en développement, elle est essentiellement due à la pauvreté. La coopération internationale aux fins du développement, indispensable pour résoudre ce problème comme tant d'autres, devrait être menée conformément à des principes et normes convenus, qui pourraient être arrêtés lors de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale. Le Pakistan espère sincèrement que l'on tirera pleinement parti des possibilités offertes pour parvenir à un nouveau consensus en faveur du développement qui permettra de promouvoir le bien-être de l'homme, de combler l'écart entre riches et pauvres et de préserver et de renforcer le fragile édifice de la paix que l'on s'attache actuellement à construire.

46. M. TAHSIN (Afghanistan) se déclare préoccupé par l'aggravation de la situation économique dans les pays en développement et notamment dans les pays les moins avancés et les pays sans littoral. Pour résoudre efficacement et équitablement la crise économique mondiale, il faudrait s'employer d'urgence à promouvoir une vaste restructuration de l'économie mondiale, en instaurant un nouvel ordre économique international et en lançant des négociations globales pour la coopération économique. Les pays en développement et le Groupe des 77 en particulier continueront, comme l'a démontré la neuvième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et la Réunion ministérielle du Groupe des 77 tenue à Belgrade, à promouvoir leur indépendance économique et une restructuration économique fondamentale, de manière à établir un système fondé sur la justice et l'équité qui permette d'assurer leur croissance rapide et soutenue, et de réduire l'écart entre riches et pauvres.

47. L'évolution positive enregistrée sur le plan politique contribuera sans nul doute à la solution de certains problèmes économiques. La session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour avril 1990, la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devraient offrir l'occasion d'inverser la tendance enregistrée jusqu'à présent. Par ailleurs, il est à souhaiter que les travaux de la deuxième Commission débouchent davantage sur un consensus et sur des résultats positifs. Il faut oeuvrer alors que la conjoncture est favorable : l'inaction pourrait être lourde de conséquences économiques et politiques pour le monde entier et risquerait de miner le prestige de l'Organisation des Nations Unies.

48. M. DOLJINTSEREN (Mongolie) s'associe pleinement aux vues exprimées par la Malaisie au nom du Groupe des 77. Il convient, observe-t-il, de veiller à ce que les intégrations et regroupements de plus en plus poussés auxquels donnent lieu les nouveaux facteurs - interdépendance, globalisation, etc. - qui caractérisent désormais l'économie mondiale ne portent pas préjudice aux intérêts légitimes des pays en développement. Considérant qu'aucun pays ni groupe de pays, si puissant soit-il, ne peut se prémunir contre les conséquences des problèmes sociaux, économiques et écologiques globaux, les pays en développement prônent une restructuration des relations économiques internationales sur une base juste et équitable et un règlement concerté de ces problèmes. Ils espèrent que prévaudra l'esprit de consensus en faveur d'un développement stable de toute l'économie mondiale.

49. L'amélioration du climat politique peut et doit, pour être durable, contribuer au règlement des problèmes économiques. Car la majorité des pays en développement se heurtent toujours à d'immenses difficultés. Le problème de leur endettement, surtout, doit être réglé d'urgence et de façon concertée. L'ONU et son Secrétaire général, plusieurs Etats et acteurs politiques s'efforcent d'y apporter des solutions : la proposition soviétique de moratoire global, le plan proposé par le Secrétaire aux finances des Etats-Unis qui, quoique insuffisant, est un pas dans la bonne direction, ou encore la proposition des Philippines tendant à créer une commission spéciale sur la dette méritent examen.

(M. Doljintseren, Mongolie)

50. Préoccupée comme beaucoup d'autres par la dégradation de l'environnement, la délégation mongole approuve la proposition tendant à tenir en 1992 la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et annonce qu'elle fera ultérieurement une proposition concrète sur le droit à un environnement propre et sain.

51. Le renforcement du multilatéralisme et du rôle de l'ONU revêt, dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, une importance particulière. La quatrième Stratégie internationale du développement, qui devra tenir compte des intérêts de tous les pays, et la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera à la coopération économique internationale devraient contribuer au règlement des grands problèmes mondiaux ainsi qu'au renforcement de la sécurité économique internationale.

52. Le processus d'accélération et de renouveau qui marque aujourd'hui le développement socio-économique de la Mongolie touche aussi les relations extérieures. Le pays, tout en s'efforçant d'utiliser les nouvelles possibilités qu'offre la restructuration dans le cadre du CAEM, cherche à diversifier ses relations économiques et à renforcer sa coopération avec la Chine, le Japon et plusieurs autres pays asiatiques. La Mongolie a établi des relations officielles avec la CEE. Elle met au point une nouvelle législation permettant de créer des coentreprises avec des pays à économie de marché et envisage de coopérer avec la Banque asiatique de développement et d'autres institutions financières internationales.

53. Participant de nouveau aux activités du Groupe des 77, la Mongolie tâche de contribuer dans la mesure de ses moyens aux efforts que font les pays en développement pour régler les problèmes économiques les plus urgents et est prête à coopérer avec toutes les délégations pour parvenir à un consensus à la Deuxième Commission sur tous les problèmes à l'examen.

54. M. WALKER (Jamaïque) partage pleinement les préoccupations exprimées par le représentant du Groupe des 77 à propos d'un certain nombre de questions qui sont à l'ordre du jour de la Deuxième Commission. Il s'agit de consolider l'amélioration du climat politique en réglant les principaux problèmes économiques et sociaux auxquels le monde fait face aujourd'hui. Les circonstances actuelles paraissent propices à une nouvelle tentative en ce sens et toutes les parties semblent décidées à faire preuve de modération et de pragmatisme.

55. Les années 80 ont été une période de croissance et de stabilité pour quelques-uns, de stagnation ou de déclin, notamment sur le plan social, pour beaucoup d'autres. Si les mesures d'ajustement que nombre de pays en développement ont dû adopter ont, dans certains cas, commencé à porter leurs fruits, il reste encore au monde en développement à relancer la croissance et le développement en trouvant les moyens de surmonter les obstacles qui s'y opposent. Il s'agit surtout, premièrement, de régler le problème critique de l'endettement : les mesures prises jusqu'à présent, quoique louables, sont tout à fait insuffisantes et le succès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale se mesurera à l'aune

(M. Walker, Jamaïque)

des progrès qui seront réalisés dans ce domaine. Deuxièmement, il s'agit de trouver un juste équilibre entre le développement économique et le développement social : celui-ci, manifestement négligé dans les programmes d'ajustement, est indispensable à celui-là, et la Jamaïque, qui en est consciente, accorde la priorité, dans ses efforts de développement, à l'éducation et à la formation.

56. Parmi les autres phénomènes dont il convient d'évaluer l'effet sur la croissance et le développement, il en est un grave qui est le développement, du fait de leur rentabilité, des cultures liées à la drogue. La Jamaïque, qui voit dans le problème de la drogue un obstacle au développement et une menace pour la sécurité, a présenté des propositions à l'Assemblée générale sur ce sujet.

57. On est de plus en plus conscient à l'ONU des dimensions sociales et politiques du développement et il convient de s'en féliciter. Il semblerait cependant qu'une distinction artificielle soit encore maintenue à l'Assemblée générale entre les questions sociales et les questions économiques. Il est temps d'examiner les moyens d'aborder de façon pleinement intégrée les problèmes de développement et la Jamaïque espère que c'est là l'approche qui sera adoptée à la session extraordinaire de 1990 de l'Assemblée générale et dans la nouvelle Stratégie internationale du développement.

La séance est levée à 13 h 5.